



République française
TARN

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 29 octobre 2025

Date de la convocation: 20/10/2025

**Membres en
exercice : 26**

Présents : 14

Votants : 14

Vingt-neuf octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,

Présents : Alex BRIERE, Christian PUECH, Jean-Marc ESCOUTES, Denis MARTY, Joël SOUYRI, Christiane SOULIE, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Pierre SCHULTEISS, Joseph DOMENECH, Rolland COUGOUREUX, Michel BONNET, Régine MOULIADE, Daniel ROQUES

Représentés :

Excusés : Christian MALET, Rolande AZAM, Christophe HERIN, Gilbert DALMAYRAC, François JONGBLOET, Jean-Paul VALIERE, Jean-Christian BOHERE, Aline REDO, Bernard TRESSOLS, Philippe VERGNES,

Absents : Florent DOUZIECH, Francis RUFFEL, Jean-Louis BARRAU, Pierre PAILLAS

**Secrétaire de
séance :**

Denis MARTY

DEL_03_29102025 - Objet : Demande de subvention pour l'opération « Communiquer sur le fonctionnement des barrages en période d'inondation »

Le Président rappelle que les élus du territoire et notamment les élus siégeant au SMBCV ont sollicité le syndicat de bassin pour renforcer son action envers les problématiques liées aux inondations.

Pour répondre à cette demande, le syndicat a engagé la procédure du Plan d'Action et de Prévention des Inondations se décomposant en 2 étapes : le PAPI d'intention (phase d'études) et PAPI complet (phase opérationnelle).

Les études menées dans le cadre PAPI d'intention ont permis d'établir des préconisations qui seront mises en œuvre dans le PAPI complet.

*Le président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

Passé en commission inondation de bassin (CIB) en Novembre 2024, celui-ci sera déployé sur six ans à partir de 2025 avec 40 actions dédiées à la prévention des inondations, incluant entre autres la sensibilisation, la gestion des écoulements, et la préservation des milieux naturels pour limiter les risques.

Dans ces conditions, le Président présente l'opération « **Communiquer sur le fonctionnement des barrages en période d'inondation** ».

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- ⇒ Réaliser une vidéo pour sensibiliser le public sur le fonctionnement des barrages en période d'inondation
- ⇒ Informer et rassurer les populations visées sous différentes formes (réunion publique, support matériel, etc ..)

Le SMBCV en partenariat avec les gestionnaires de barrages présents sur le territoire, souhaitent informer sur les procédures qui ont lieu sur le bassin en période d'inondation, afin d'expliquer au mieux à la population le fonctionnement des barrages en général et leur rôle sur les inondations. Il sera rappelé l'évènement de 2021 pour expliquer de manière chiffrée le rôle des barrages pour de tels évènements. Pour ce faire, un court métrage va être réalisé (format 3 à 5 minutes) par le SMBCV via un prestataire extérieur, avec l'appui technique des gestionnaires de barrages.

Des animations en « motion design », par exemple, pourront venir vulgariser les aspects techniques du film afin que les messages diffusés soient compris de tous. La vidéo contiendrait :

1. Introduction : qu'est-ce qu'un barrage ? Rôle premier du barrage. Contexte : la localisation des barrages sur les bassins de Cérou et de la Vère. Les barrages ont d'autres vocations comme soutenir l'étiage. Contexte local. Les barrages présentent d'autres intérêts : l'eau comme une énergie renouvelable, des bienfaits économiques, des biens patrimoniaux et touristiques...
2. Partie 1 : comment fonctionnent les barrages en situation de crue ? Protocole suivi et expliqué, obligation de transparence hydraulique.
3. Partie 2 : réponses à deux questions primordiales :
 - Est-ce que la présence d'un barrage aggrave la situation ?
 - Est-ce que cela permet de réduire les crues ?
4. Illustration par l'évènement de 2021 (chiffres et démonstration).
5. Conclusion sur les messages à retenir.

Montant estimatif : 12 000 € TTC

Le Président demande au comité syndical de lui permettre de solliciter les aides maximales aux différents partenaires financiers pour réaliser cette opération durant la période du PAPI complet selon le plan de financement ci-après :

Plan de financement (2025-2030) :

	Coût total	Etat	AEAG	Région	Dpt_81	SMBCV
Montant (HT)	10 000					
Montant (TTC)	12 000	9 600				2 400
Participation (%)	100	80				20

APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE :

- Décide

- de valider l'opération présentée
- de solliciter les aides présentées ci-dessus

- Autorise Monsieur le Président à demander les aides aux partenaires financiers susvisés et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 21h15.

Fait et délibéré en séance, le mercredi 29 octobre 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,
Denis MARTY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____